

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 28 Janvier 2019

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Sylviane LARDEUR et de Mr Jacques LOUIS, absents excusés.

-Secrétaire de la séance:-Mr Philippe DUVAL

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 6 Décembre 2018, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. **L'acte de vente à TDF** de l'antenne située à La Raiderie pour un montant de 35 030€ a été signé ce vendredi 25 Janvier chez Mre OUTTIER.

b. **Les dossiers de subventions dans le cadre de la DETR** pour les deux plus importants projets 2019 ont été déposés en Sous-Préfecture. Mr le Maire a rencontré un technicien du Conseil Départemental pour le terrain multisports.

c. **Le centre de loisirs** proposé aux vacances de Février ne se fera pas car il n'y avait que deux enfants inscrits.

d. **Les 7 points lumineux sur l'ancienne RN42** ont été remplacés comme prévu avant le 31.12.2018. L'aide financière a été confirmée.

e. Les travaux aux vestiaires du stade ont débuté. L'isolation est posée.

2) L'ordre du jour est relu :

a) **Tarif de location du véhicule électrique** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est entretenu en compagnie de son collègue d'Escoeuilles avec la Sté CLEM' au sujet des tarifs de location à fixer à compter du 1^{er} Mars 2019 pour les utilisateurs privés du véhicule électrique. Après concertation, il est proposé de demander : -0.50€ par heure ; et -5€ par mois pour l'utilisation du service de réservation. Le même tarif sera appliqué par la commune d'Escoeuilles.

Après délibération, **les tarifs proposés ci-dessus sont acceptés** à l'unanimité par le Conseil Municipal.

b) **Distributeur de viandes** : Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par la Sté « Le Distrib » qui a fourni le distributeur de pains. Elle propose à la commune l'installation d'un distributeur de viandes en liaison avec la Sté EDI de Quesques qui assurerait l'approvisionnement de la machine. Il n'y aurait que l'alimentation électrique à fournir.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, considère **cette proposition intéressante** mais souhaite que **la machine soit plutôt alimentée par un boucher du Pays de Lumbres** qui accepterait la prise en charge de la location.

c) **Tarifs du Centre de Loisirs** : Mr le Maire rappelle les tarifs fixés pour le centre de loisirs aux petites vacances et pour celui de Juillet. Il donne ceux pratiqués par quelques communes voisines : -LUMBRES, -WAVRANS, et ESQUERDES. Ceux de SENINGHEM sont les plus élevés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de modifier les tarifs pour le centre de loisirs de la manière suivante :**

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| -Enfants de SENINGHEM : | -si QF<617 :-25€ la semaine | -20€ à partir du 2ème enfant. |
| | -si QF>617 :-30€ la semaine | -25€ à partir du 2ème enfant. |
| -Enfants extérieurs : | -si QF<617 :-55€ la semaine | -50€ à partir du 2ème enfant. |
| | -si QF>617 :-60€ la semaine | -55€ à partir du 2ème enfant. |

Toute semaine débutée par l'enfant sera due. Il est également décidé de **mettre en place une garderie, le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h pour un tarif de 1€/heure. L'organisation d'un centre aux vacances de Pâques (15 au 19 Avril) sera proposé aux parents.**

d) Réglementation relative à la Qualité de l'Air intérieur : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance de la qualité de l'air est devenue obligatoire dans les établissements recevant du public (école, garderie, cantine). Il faut réaliser une évaluation des modes d'aération et de ventilation, mettre en place des dispositions de surveillance de la qualité de l'air... Plusieurs sociétés proposent la réalisation d'une expertise avec un coût de plus de 1 200€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande des devis précis ne comprenant que les obligations et décide de reporter la décision lors de la prochaine réunion .

e) Achat de la grange de Mr P DUVIVIER : Mr le Maire présente la solution retenue par Mr P Duvivier. L'arpentage a été réalisé avec une division de la parcelle. La commune fera l'acquisition d'environ 125 m2 et assurera la démolition du bâtiment.

f) Questions diverses :

1. **Grand Débat National :** Mr le Maire rappelle l'organisation des différentes réunions au niveau de la CCPL.

2. Mr le Maire donne lecture du courrier **des Rubans Roses de Lumbres** : le Conseil Municipal accepte l'organisation d'une manifestation au profit de l'association au cours de l'année 2019.

3. Deux **appareils de chauffage à l'église** sont à changer .L'entreprise Desfachelles de Wavrans sur l'Aa en assurera le remplacement pour un coût d environ 3 000€ HT.

4. Mr le Maire propose l'organisation d'une **collecte au profit des Restos du Cœur du Pays de Lumbres**. Quatre familles (14 personnes) de Seninghem en bénéficient. Cette proposition est acceptée.

5. Il est rappelé que **le recensement effectué entre le 17 Janvier et le 16 Février est rendu obligatoire par la loi ! Il est donc demandé à tous les habitants de répondre au questionnaire.**

6. Les **rapports 2017 du SIDEALF** (syndicat des eaux et assainissement de Lumbres) sont acceptés par le Conseil Municipal.

7. **RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles.** Celui-ci est présenté par la secrétaire de mairie. Il s'agit de responsabiliser les organisations et de renforcer le droit des personnes. Un délégué à la protection des données doit être désigné. Il peut être mutualisé entre plusieurs communes. Il est décidé de contacter la communauté de communes et les collectivités voisines avant une prise de décision.

8. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a envoyé un message à Mr V Provence **concernant les ouvertures actuelles du Bistrot du village**. Celles-ci sont désormais trop limitées (uniquement Samedi et Dimanche à partir de 17h). Par ce commerce, il était souhaité une nouvelle dynamique qui passait par une ouverture régulière de l'établissement et différents services aux habitants. Mr le Maire donne alors la parole à Mr Provence, présent à la réunion, afin qu'il présente ses projets et son fonctionnement pour 2019. Il argumente ses ouvertures par le peu de fréquentation durant la semaine. Après un long débat, Mr Provence annonce que dans les prochains jours, il nous informera ainsi que la population sur le fonctionnement futur du commerce.

Le Maire, C TELLIER